À tous les employés de SSPL

J’avais promis de le faire et voici l’affichage de la décision qui oblige le syndicat à libérer Jean Hémond 5 jours, alors que nous avions demandé que la pratique passée reste en place.

Mise en contexte : Dans la première décision, nous avions gain de cause le juge permettant à ce que le président ait droit aux 2 jours supplémentaires pour préparer la négociation. L’employeur décida que ces 5 jours s’ajoutaient aux 3 autres qui devaient être aussi fait par le président selon eux.

Lors de l’audience qui nous furent questionnés, car dans tous les écrits, autant au début des libérations datant de 2004 que les écrits d’aujourd’hui, on parlait de libérations syndicales 5 jours du président. L’importance des mots choisis dans les textes est venue jouer contre nous.

Si à l’époque le président Éric Perreault assumait presque toutes les libérations, par la suite la pratique a changé, mais la façon de désigner les libérations est toujours resté. Même si l’employeur sait très bien que toutes ces années ce n’était jamais juste le président qui était libéré, l’enjeu de cette décision s’est passé là, et à ce jeu, j’ai perdu.

La décision est très dure envers moi, car jamais je n’ai menti à la cour JAMAIS. Si le juge n’a pas cru mes explications, et a remis en cause ma version à quelque part je comprends puisque les termes choisis n’étaient pas les bons. On a eu beau le démontrer par les feuilles de demandes de libération que parfois le trésorier était libéré, le vice-président, ou des gens en sst ou autres pour certains dossiers, le juge n’en a pas tenu compte. Et les mots choisis nous trahissaient, et ils me hantent encore ’ libération du président 5 jours’ . Oui quand on en parlait, ça sortait comme ça, c’était les termes choisis, mais j’ai appris beaucoup, lors de cette audience ou j’ai passé près de 4 heures à essayer de défendre les termes utilisés. Dans les procès-verbaux de conseil, cri, l’avis de motion, tout disait libération du président 5 jours, comme un frigidaire est un réfrigérateur, mais combien appelle ça frigidaire (la marque)

Cette décision me fait très mal et p-e je vous décevrai et je le comprendrai. Si vous voulez faire des choix différents je vais les comprendre, mais sachez que même si le juge ne m’a pas cru, jamais je n’ai menti en cour Comme disait Zachary Richard, oui, je suis un Jean le batailleur, ça personne ne peut me l’enlever, mais cette défaite sera ma plus grande. C’est maintenant à vous de choisir le cout de cette défaite.

Je me devais de la partager, par transparence, mais je cherchais le moment et la façon. Le covid a retardé le dévoilement, fallait gérer la crise, mais voilà le pourquoi, la libération 5 jours, est uniquement au président,

Je suis sincèrement désolé